

DÉPOT DU LIVRET 1

**Dossier de demande de recevabilité (CERFA_12818-02)
au DAVA à l'adresse suivante :**

GIP DAIFI - Département DAVA
Angle des Rues de l'Industrie et Fulton
ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Tous les LUNDIS de 08hrs à 12hrs

De NOVEMBRE 2018 à MAI 2019

*Hors périodes de vacances scolaires

PROCÉDURE DE DÉPOT

Le CERFA doit être dactylographié puis relié et réalisé en 1 seul exemplaire
+ 1 enveloppe « Lettre Suivie 20g » (vendue dans les bureaux de Poste) libellée à vos nom, prénom et adresse.

***PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES**

TOUSSAINT : Du Samedi 20 octobre au Lundi 5 novembre 2018 / NOEL : Du Samedi 22 décembre 2018 au Lundi 7 janvier 2019

CARNAVAL : Du Samedi 23 février au Lundi 11 mars 2019 / MI-CAREME : Jeudi 28 mars 2019

PAQUES : Du Jeudi 18 avril au Jeudi 2 mai 2019 / ABOLITION DE L'ESCLAVAGE : Lundi 27 mai 2019

VACANCES D'ETE : Juillet - Aout

PÉRIODES DE DÉPOT DU LIVRET 2

1 ère SESSION : DÉPOT DU LIVRET 2 : du 03 au 07 juin 2019

INSCRIPTIONS EXAMENS : Du 01 au 12 juillet 2019

JURY D'ENTRETIEN VAE : Novembre / Décembre 2019

2e SESSION : DÉPOT DU LIVRET 2 : du 04 au 08 novembre 2019

INSCRIPTIONS EXAMENS : Du 02 au 13 décembre 2019

JURY D'ENTRETIEN VAE : Février/Mars 2020

PROCÉDURE DE DÉPOT

☞ **Le livret 2 doit être relié et réalisé en 3 exemplaires (version papier)** (Veuillez ne pas modifier la page de garde originale du livret 2)

☞ **+ 1 une copie des livrets 1 et 2 en version numérique (sur clé USB / Format PDF)** (la copie doit être conforme aux livrets papier) *Veuillez identifier votre clé en y apposant une étiquette avec votre nom et votre prénom.*

☞ Joindre **la photocopie de la notification de recevabilité** dans chaque exemplaire du livret 2

☞ + 1 enveloppe petit format (110 X 220) timbrée (tarif en vigueur)

☞ **+ 1 enveloppe « Lettre Suivie 20g »** (vendue dans les bureaux de Poste) *Libellées à votre adresse. (si le dossier est transmis par voie postale, rajoutez une enveloppe supplémentaire)*

À NOTER

- L'inscription à l'examen **est aussi obligatoire** pour les candidats relevant du dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
 - Les candidats doivent s'inscrire sur le site de l'académie [http : www.ac-guadeloupe.fr](http://www.ac-guadeloupe.fr), rubrique examens-concours /sous rubrique Inscription.
- **NB : Ce calendrier** est donné à titre indicatif et **peut subir certaines modifications** pour toutes les parties relevant de la compétence de la DEC.